

Conseil municipal | Séance du 25 février 2021

Extrait du registre des délibérations

**Voeu n°2021-02-25-1 | Vœu appelant le gouvernement à abandonner le projet autoroutier à péage de Contournement EST de Rouen
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19 février 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 février, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard.

Etaient excusés :

Madame Najia Atif, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Carolanne Langlois, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Christine Leroy

Considérant :

- Le désengagement du Département de l'Eure et de la Communauté d'Agglomération Seine Eure, pourtant concernés par l'infrastructure sur 30 % de son parcours, la non-sollicitation de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin et le retrait du financement de la Métropole Rouen Normandie pour ce projet,
- Les nombreuses conséquences négatives induites par le projet de liaison autoroutière A28-A13 dans ses impacts écologiques, sociaux, sanitaires et fonciers, incompatibles avec les engagements de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, de la Métropole Rouen Normandie, de l'Etat (Stratégie Nationale Bas Carbone) et de l'Europe en la matière,
- Les incertitudes liées à la présence d'un péage au coût élevé qui remettrait en question les impacts réels sur la diminution du trafic routier, et notamment celui des poids lourds, sur le territoire communal.
- La nécessité de concentrer les moyens publics sur des investissements majeurs et prioritaires utiles à la population.
- La position non-démocratique des Présidents de la Région Normandie et du Département de la Seine-Maritime qui souhaitent compenser financièrement ce que les élus métropolitains ont refusé par le vote,

Le Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 25 février 2021, demande expressément au Gouvernement, en tant que maître d'ouvrage, de respecter l'engagement pris en son nom par le Préfet de Normandie et de Seine-Maritime et de renoncer au projet autoroutier à péage de contournement Est de Rouen compte tenu du constat d'absence de consensus politique local exprimé démocratiquement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 31 votes pour.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

Monsieur Joachim Moyse

Accusé certifié exécutoire

Date d'envoi en préfecture : 02/03/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210225-lmc121003-AU-1-1

Affiché ou notifié le 4 mars 2021